



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N° 23

Réunions du
15 mai à Illzach
16 mai à Entzheim

Présidents de séance : M. Lucien Huck & Jean Szczytowski

Présents : Mme Bénédicte Diebold
MM. Jean-Christophe Allard, Eric Barconnière, Bernard Barthelmebs,
Gérard Geiller, Emile Humann, Daniel Intering, Sébastien Mohrlök,
Jean-Louis Reinhard & Joseph Schmidt

Assiste(nt) à la séance : MM. Jean-Pierre Schmittheisler & Fabien Gensbittel

Excusés :

Mises à jour calendrier :

Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au **13 mai 2024**.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

<https://alsace.fff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
 - Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



Forfaits Généraux :

D6 gr F

Wintzenheim 2 déclare forfait général.

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Wintzenheim 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D7 Maintien gr C

OBERROEDERN ASCHBACH 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (24/03-05/05-13/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

OBERROEDERN ASCHBACH 2 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Accession gr H

Sélestat SC 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (17/03-29/03-12/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Sélestat SC 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr I

Souffelweyersheim 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (21/04-28/04-11/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Souffelweyersheim 3 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

D8 Printemps gr J

Strasbourg Inter Meinau 4 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (28/04-05/05-12/05)

Cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Strasbourg IMA 4 est classé à la dernière place de son groupe ; Amende 80€ (Art 11RD)

- **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM

- Par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Les Secrétaires de séance,
Bernard Barthelmebs & Daniel Interling

Les Président de séance,
Lucien Huck & Jean Szczytowski